1^{ère} étude quantitative sur l'actionnariat salarié dans les PME non cotées en France



Petit-déjeuner 10 Mars 2016

1ère étude quantitative sur l'actionnariat salarié non coté en France

- Réalisée par OpinionWay pour BDO et Eres,
- Cette étude dresse un panorama inédit de l'actionnariat salarié des
 PME non cotées en France en 2015
- et permet **pour la 1**ère **fois** de :
 - Connaître le pourcentage d'entreprises non cotées ayant fait le choix de l'actionnariat salarié,
 - Identifier les freins et leviers liés à ce dispositif,
 - Comprendre les motivations et les pratiques des entreprises qui privilégient cette forme de participation.



Déroulé

- BDO / Eres en bref
- Panorama de l'actionnariat salarié non coté en France
- L'actionnariat salarié non coté en Europe et aux USA
- Conséquences de la « Loi Macron » sur l'actionnariat salarié



BDO EN BREF



BDO, 5^{èME} RÉSEAU MONDIAL D'AUDIT, CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE



BDO accompagne les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain à chaque stade du développement de leur organisation.

Finance, comptabilité, gestion des risques, systèmes d'information, développement durable : nos équipes accompagnent nos clients dans leur réussite. En 2015, 96% d'entre eux se déclarent satisfaits de nos prestations.

Avec plus de 64 000 collaborateurs dans le monde, présent dans 40 bureaux en France, BDO conjugue la proximité d'un cabinet local avec les moyens d'un réseau mondial.



ERES EN BREF



Eres est un spécialiste indépendant du partage du profit









Eres accompagne les entreprises de toutes tailles sur l'épargne salariale, la retraite et l'actionnariat salarié

710 000 entreprises clientes

7 100 000 salariés bénéficiaires















































Eres fait la promotion du partage du profit à travers ses études et son blog



Observatoire des Retraites Européennes

Depuis 2010, nous analysons en profondeur les systèmes de retraite des pays de l'Union Européenne et des grands pays industrialisés.

Argus des FCPE

Depuis 2006, nous analysons systématiquement l'ensemble des fonds d'épargne salariale (FCPE) du marché.

Actionnariat Salarié

Depuis 2012, nous étudions les stratégies et les opérations d'actionnariat salarié des grandes entreprises en France et en Europe.

Baromètre du Partage du Profit

Depuis 2011, nous étudions les primes de partage du profit versées dans les entreprises du SBF120.



PANORAMA DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ NON COTÉ EN FRANCE



Echantillon & méthodologie



• Etude réalisée auprès d'un échantillon de **700 entreprises** non cotées en bourse.



• L'échantillon est pondéré pour être représentatif de l'univers des entreprises françaises de 20 à 1 000 salariés, à l'exception du secteur public.



 OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.



 Mode d'interrogation : L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI.



• Dates de terrain : les interviews ont été réalisées du 17/11/2015 au 20/01/2016.



 Toute publication partielle ou totale des résultats doit rappeler le mode de recueil, les dates de terrain et la taille de l'échantillon et impérativement utiliser la mention complète suivante:

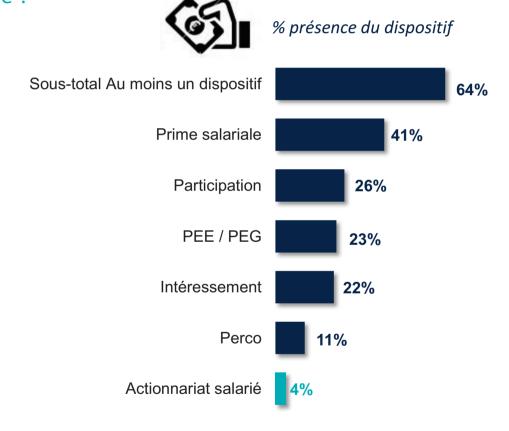
« Sondage OpinionWay pour BDO France et Eres »



64% des PME françaises non cotées proposent au moins un dispositif de partage du profit mais 4% seulement ont ouvert le capital à leurs salariés

C4. Parmi les moyens de partage du profit de l'entreprise avec les salariés que je vais vous citer, lequel ou lesquels ont-ils été mis en place dans votre entreprise ?

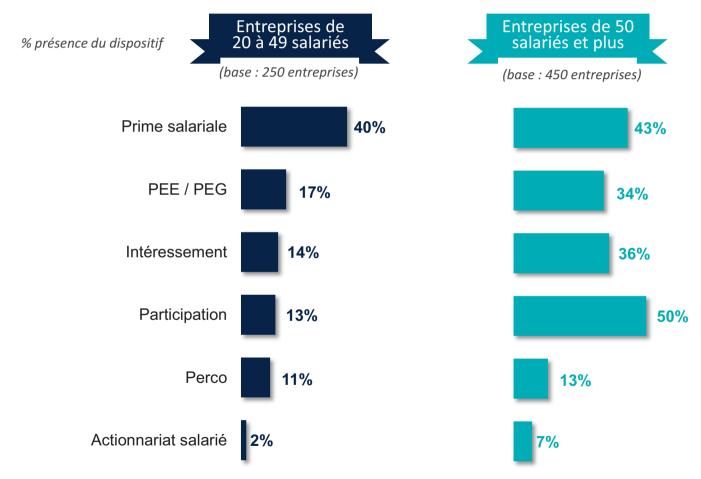






Les PME de 50 salariés et plus utilisent deux à trois fois plus les dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat

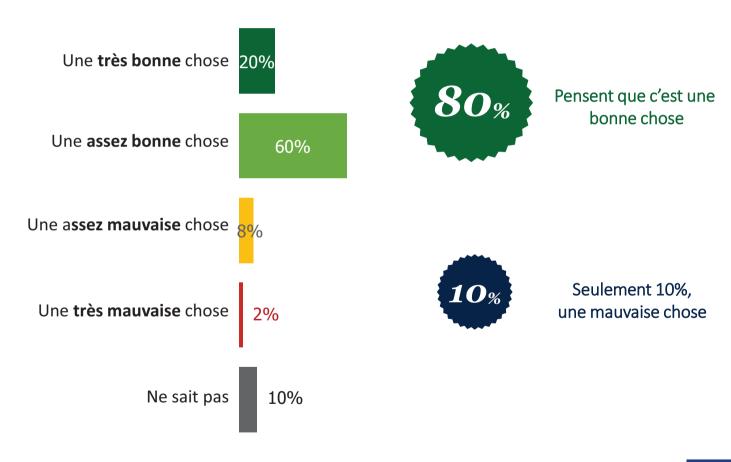
C4. Parmi les moyens de partage du profit de l'entreprise avec les salariés que je vais vous citer, lequel ou lesquels ont-ils été mis en place dans votre entreprise ?





80% pensent que l'actionnariat salarié est une bonne chose

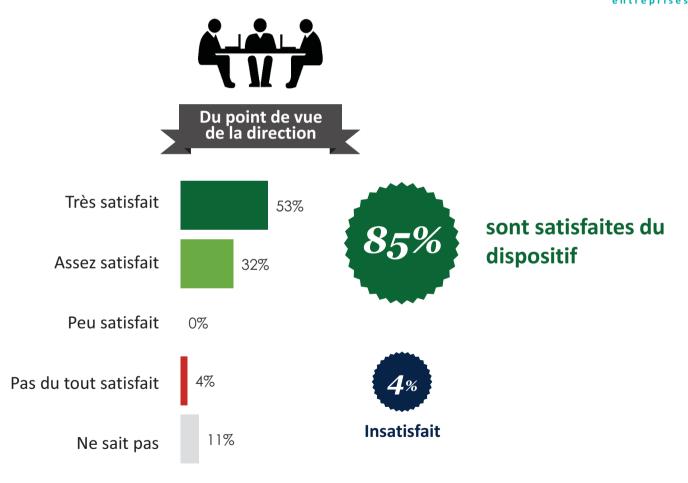
C6. Pour vous, l'actionnariat salarié, c'est-à-dire le principe d'associer des salariés au capital de l'entreprise, est...





85% des entreprises équipées en actionnariat salarié sont satisfaites de la mise en place du dispositif...

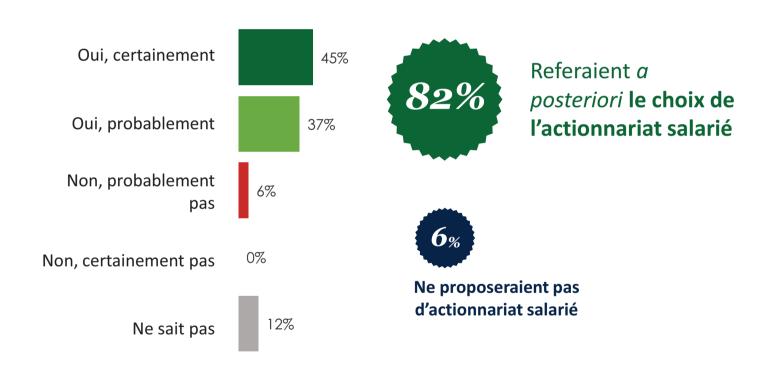
E13. Globalement, êtes-vous satisfait(e) d'avoir mis en place une politique d'actionnariat salarié au sein de votre entreprise ?





... et 82% le referaient a posteriori

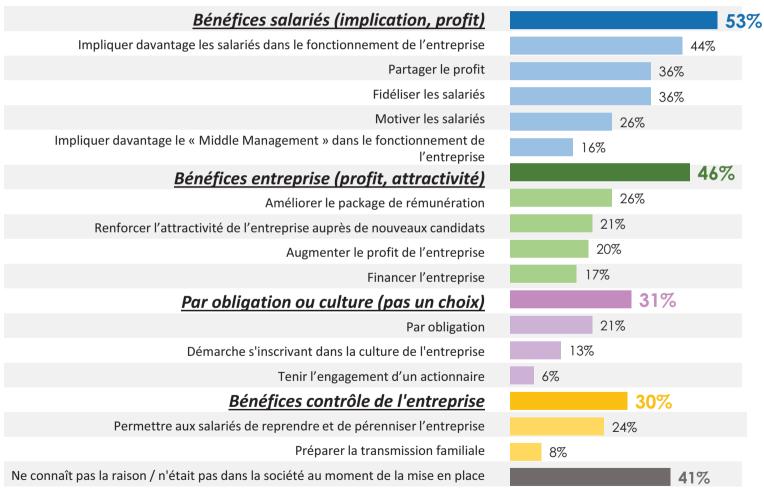
E15. Et si vous aviez à nouveau le choix de proposer ou non de l'actionnariat salarié au sein de votre entreprise, le referiez-vous ?





Les entreprises utilisent l'actionnariat salarié pour impliquer leurs salariés et améliorer la rémunération

E9E10. Quelles raisons ou motivations ont conduit votre entreprise à mettre en place son dispositif d'actionnariat salarié ?

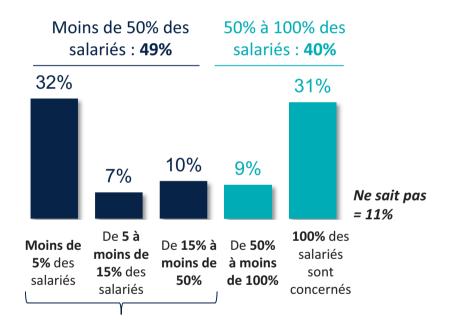




40% des entreprises ayant ouvert le capital à leurs salariés l'ont proposé à plus de la moitié des collaborateurs

E1. Dans votre plan d'actionnariat salarié, à quelle proportion de salariés en France a-t-on proposé le dispositif pour devenir actionnaires ?







Dans **40**% des cas, le dispositif d'actionnariat salarié n'était **pas ciblé**

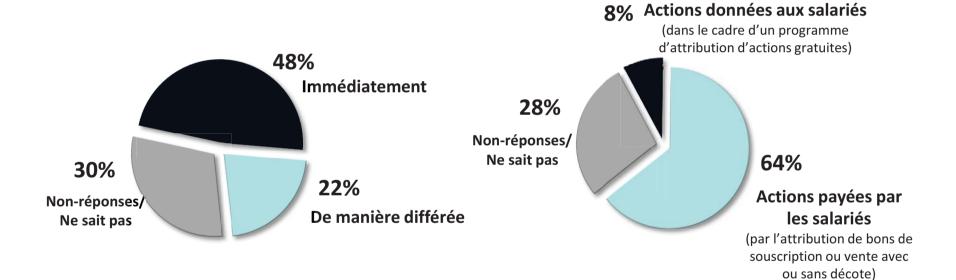


Les entreprises utilisent tous les outils d'actionnariat salarié



E6. Les salariés ont-ils bénéficié des actions immédiatement ou en différé ?

E4. Pour les salariés concernés, les actions ontelles été... ?





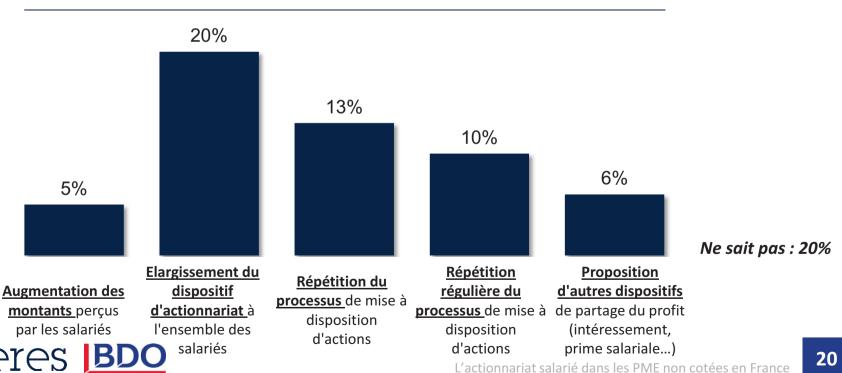
29% des PME envisagent d'amplifier leur dispositif à l'avenir

E14. Votre entreprise envisage-t-elle à l'avenir d'amplifier son dispositif d'actionnariat salarié?

Au moins un axe d'amplification envisagé

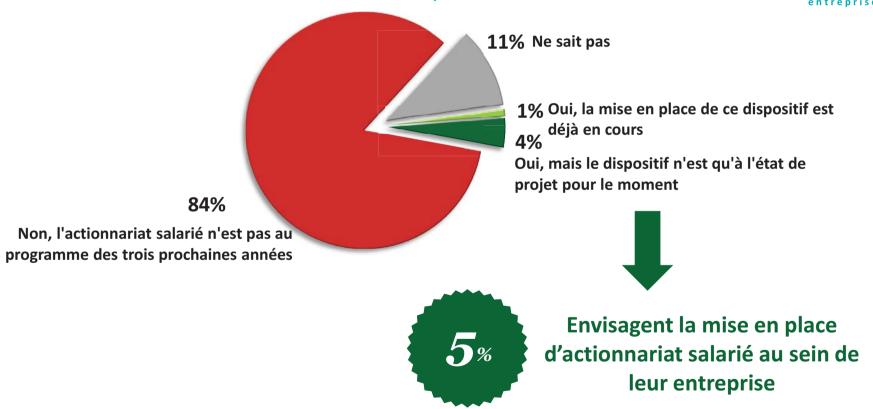






5% des PME envisagent sérieusement la mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié au cours des 3 prochaines années

NE4. Votre entreprise a-t-elle l'intention de mettre en place un dispositif d'actionnariat salarié au cours des trois prochaines années?

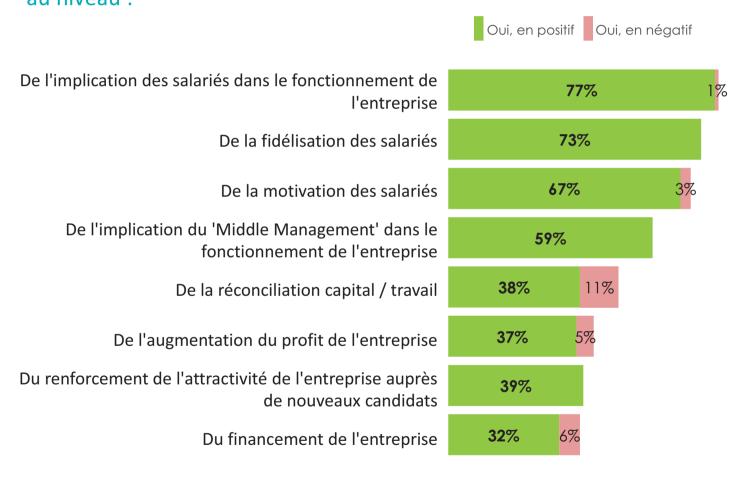




L'implication, la fidélisation et la motivation des salariés sont les principaux bénéfices constatés par les entreprises

E12. Avez-vous constaté des effets de la politique d'actionnariat salarié au niveau :



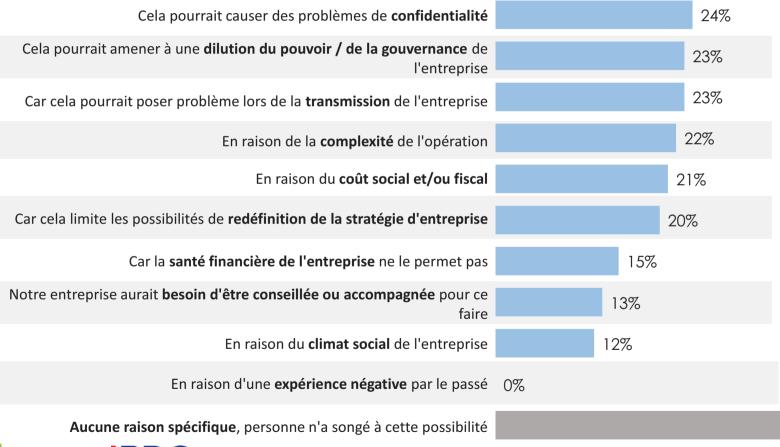




Le non-équipement est lié à un ensemble de facteurs dont la confidentialité, la dilution du pouvoir et les difficultés pour la transmission de l'entreprise

NE3. Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui expliquent pourquoi votre entreprise ne propose pas ou plus d'actionnariat salarié ?







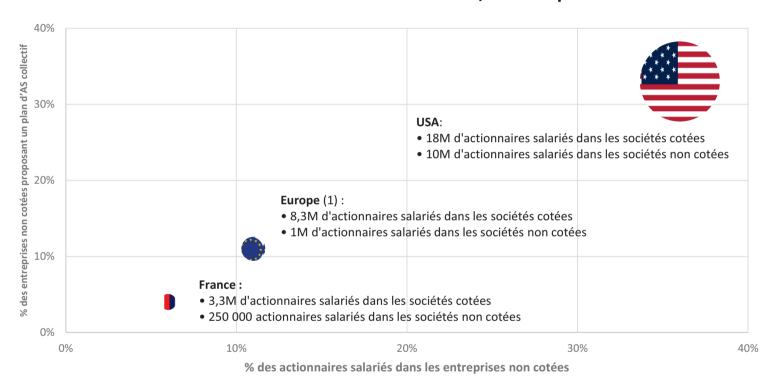
35%

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ NON COTÉ EN EUROPE ET AUX USA



L'actionnariat salarié est plus développé aux USA notamment grâce à l'actionnariat dans les PME non cotées

Présence de l'actionnariat salarié en France, en Europe et aux USA



Source : Eres & BDO – Etude Actionnariat salarié non coté France 2016, Eres – Etude Actionnariat salarié France 2015, FEAS, NCEO 2012 Légende : La taille des bulles pays est proportionnelle au nombre d'actionnaires salariés dans les entreprises non cotées (1) On considère que le % d'entreprises non cotées proposant un plan d'actionnariat salarié collectif est égal au % de salariés actionnaires issus des entreprises non cotées.



CONSÉQUENCES DE LA « LOI MACRON » SUR L'ACTIONNARIAT SALARIÉ



Conséquences de la loi Macron

- Actions gratuites
- BSPCE



Eres 4 avenue Hoche 75008 Paris

www.eres-group.com www.eres-gestion.com



Directeur Général : Olivier de Fontenay olivier.defontenay@eres-group.com
Ligne directe : +33 (0) 1 49 70 98 94

Presse: Christine Singer (8:55) <u>christine.singer@huit55.com</u> 06 03 91 06 13



www.bdo.fr www.rolland-nino.fr



Directeur Général : Rolland Nino rolland.nino@bdo.fr

Ligne directe: +33 (0) 4 72 61 05 77

Presse: Stéphanie Kanoui (The Desk)

s.kanoui@thedesk.fr 01 40 54 19 60



@eres group / @PartageDuProfit / @bdofrance

Mentions légales :

Eres, siège social au 4 avenue Hoche, 75008 Paris, Société par Actions Simplifiée au capital de 89 385 euros, 484 868 948 RCS Paris, ORIAS N°0702 3020, courtier en assurances RC Professionnelle et Garantie Financière conforme aux articles L530-2 du Code des Assurances.

Il est précisé expressément que Eres n'est pas conseil juridique, et que le destinataire fera son affaire de la relecture de toute documentation par tout conseil juridique de son choix et de l'éventuel dépôt ou enregistrement auprès des administrations compétentes. Eres est tenue par une obligation de confidentialité absolue vis-à-vis de tiers sur l'ensemble des informations portées à sa connaissance en cours de mission et sans limitation de durée

Eres gestion, filiale à 100% de Eres, est une société de gestion de portefeuille, agrément AMF n°GP07000005, Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 euros, RCS PARIS 493 504 757.

Eres assurances, filiale à 100% de Eres, est une société d'assurances, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 395 000 euros, RCS PARIS 809 096 233.

